

## CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION PAR LE LABORATOIRE D'ESSAIS AU FEU

- Le Ministère de l'intérieur, par arrêté du 16 Mai 1975, a agréé le Centre de Recherches du Bouchet pour effectuer les essais de réaction au feu des matériaux et éléments de construction prévus par le décret du 17 Octobre 1957.
- La SNCF et la RATP reconnaissent le Centre de Recherches du Bouchet pour prononcer les classements I et F concernant les matériaux destinés au matériel ferroviaire, selon la norme NF F 16 101 plus spécification technique STM\_S\_001.
- Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer notifie le laboratoire auprès des autorités européennes au fur et à mesure de la publication des arrêtés et avis associés concernant les différents produits de construction concernés par les euroclasses.

### DEROULEMENT GENERAL DES ESSAIS

Le demandeur doit fournir des échantillons et des pièces administratives.

- a - Les "essais de réaction au feu" sont effectués au CENTRE DE RECHERCHES DU BOUCHET dans les conditions définies par l'arrêté du 21 novembre 2002 pour les classements français (ou pour les classements européens lorsque l'arrêté d'application n'a pas été publiée). Ils donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal (essais français) ou à un rapport de classement (essais européens) qui définit un classement du matériau (et sa durabilité dans le cas du classement M), justifiés par les résultats des essais.
- b - Les "essais d'opacité des fumées et de toxicité des gaz émis", donnent lieu à l'établissement d'un rapport de classement du matériau.
- c - Les autres essais sont effectués selon un référentiel défini (norme, projet de norme, spécifications techniques...).

### -1- ELEMENTS A FOURNIR A LA COMMANDE

#### a- Pièces administratives

- **Un bon de commande,**
- **un exemplaire du devis signé pour accord,**
- **une fiche d'information par produit (selon modèle joint) dûment remplie. Ce document est daté et signé. La référence du produit qui y est portée, sera celle du procès-verbal,**
- une fiche technique complémentaire éventuelle sur le matériau à classer.

#### b- Echantillons

Les échantillons, dont le nombre et les dimensions sont définis dans le devis, sont adressés à

**SNPE CENTRE DE RECHERCHES DU BOUCHET 91710 Vert le Petit,**  
**à l'attention du laboratoire d'Essais Au Feu.**

**Livraisons 9h à 12h et 14h à 16h30 du lundi au vendredi jours ouvrables**

Les échantillons doivent être rendus droit acquitté Vert le Petit (DDP)

### RECOMMANDATIONS

Lors de l'envoi des échantillons pensez à :

- joindre le dossier administratif dans le colis
- Etiqueter clairement chaque échantillon.

### -2- FACTURE

Dès l'envoi des résultats d'essai (procès-verbal, rapport d'essai,...), une facture globale est établie.

Le paiement doit être effectué par virement à réception de la facture et au plus tard sous un mois. Passé ce délai, et après mise en demeure par lettre recommandée avec AR, des intérêts de retard seront calculés sur la base d'une fois et demi le taux d'intérêt légal en vigueur en matière commerciale jusqu'au paiement intégral. Les frais de recouvrement seront à votre charge.

### -3- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement concernant ces essais, s'adresser au Laboratoire d'Essais Au Feu.

☎ : 01 64 99 14 51

Fax : 01 64 99 14 14

<http://www.materiaux-pyrotechnie.com>

e-mail : [m.werschine@snpe.com](mailto:m.werschine@snpe.com)

conditions générales BCF/ juin 2007